

Le Châble, le 3 février 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Marchetti Raphaël par le bureau d'architecture A. Gard & B. Vaudan pour la pose d'un jacuzzi et d'un cabanon sur la parcelle n° 34193, folio n° 118, zone touristique faible densité T4, lieu-dit La Cot à Mayens de Bruson, coord. 2581473/1101037. (Projet en dérogation à l'article 97 du RCCZ)

M. Gabbud Alain pour l'aménagement d'un accès sur la parcelle n° 22321, folio n° 65, hors-zone à bâtir, lieu-dit le Seudzay à Champsec, coord. 2584265/1099942.

M. Gabbud Alain pour la remise à niveau sur la parcelle n° 12217, folio n° 57, hors-zone à bâtir, lieu-dit le Parray à Champsec, coord. 2585196/1100325.

M. Michaud Régis pour la transformation et l'agrandissement d'un chalet sur la parcelle n° 4404, folio n° 4, zone touristique centre T1, lieu-dit Perrin à Verbier, coord. 2583027/1105133.

M. Gabbud Alain pour le drainage et le nivellement sur la parcelle n° 12246, folio n° 57, hors-zone à bâtir, lieu-dit La Luy à Champsec, coord. 2585003/1100264.

Mme Brown Victoria par le bureau d'architecture Bruchez Philippe pour la modification du projet autorisé n° 265.15 - la modification en façade et le réaménagement intérieur sur la parcelle n° 3725, folio n° 12, hors-zone à bâtir, lieu-dit Crêtadzoulan à Verbier, coord. 2584160/1105255.

M. Michaud Christian & Mme Michaud Martine pour la modification des balustrades et l'élargissement d'une porte-fenêtre sur la parcelle n° 19685, folio n° 106, zone village V2, lieu-dit Les Morgnes à Lourtier, coord. 2586333/1100213.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.